ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1ère synthèse du diagnostic territorial

Version au 27 janvier 2017

La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PREAMBULE

Le 19 octobre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document couvrira l'ensemble de son territoire et son élaboration associe étroitement les 46 communes concernées.

Le plan local d'urbanisme est à la fois un document de stratégie de développement du territoire, planifiant son évolution à l'horizon de 10/15 ans et un document opérationnel mobilisant les outils disponibles pour mettre en œuvre la stratégie de développement retenu.

Le dossier comprend :

- **Le Projet d'aménagement et de développement durables – PADD :** expression politique du projet de territoire, de la vision de son devenir à l'horizon 2030 portée par les élus et les acteurs du territoire. Le PADD fixe les grands objectifs à atteindre et les orientations stratégiques retenues pour y parvenir. Il est la « colonne vertébrale » du PLUi.

- **Les Orientations d'aménagement et de programmation – OAP-** : qu'elles soient généralistes ou par sites de projet, les OAP déclinent les orientations stratégiques du PADD de manière opérationnelle.

- **Le règlement et les documents graphiques associés** : ces documents sont les outils règlementaires qui, se substituant au RNU[1], encadrent les initiatives d'aménagement et de construction, publiques et privés.

- **Les Annexes** comprennent notamment les servitudes d'utilité publique qui s'imposent au PLUi.

  Les OAP, le règlement et ses documents graphiques ainsi que les Annexes constituent « la boîte à outils » du PLUi.

- **Le rapport de présentation est le document « mémoire » de l'élaboration du PLUi**. Il présente le diagnostic, justifie les objectifs et orientations stratégiques du projet de territoire formalisés dans le PADD, ainsi que le choix des « outils » retenus pour mettre en œuvre le projet de territoire. Il expose l'évaluation des incidences du PLUi sur l'environnement.

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal obéit à une procédure définie par le Code de l'urbanisme. En résumé, cette procédure distingue deux grandes étapes. La première aboutit à « arrêter un projet de PLUi ». La deuxième comprend la consultation des personnes publiques associées à l'élaboration du PLUi (Etat, Région, Département, PNR, Chambres consulaires, Communes etc.), l'enquête publique et la modification éventuelle du PLUi suite à l'enquête publique, qui s'achève avec « l'approbation du PLUi ».

La première étape, arrêt d'un projet PLUi, se décompose en plusieurs phases que le schéma ci-dessous présente.

[1] RNU = Règlement National d'Urbanisme

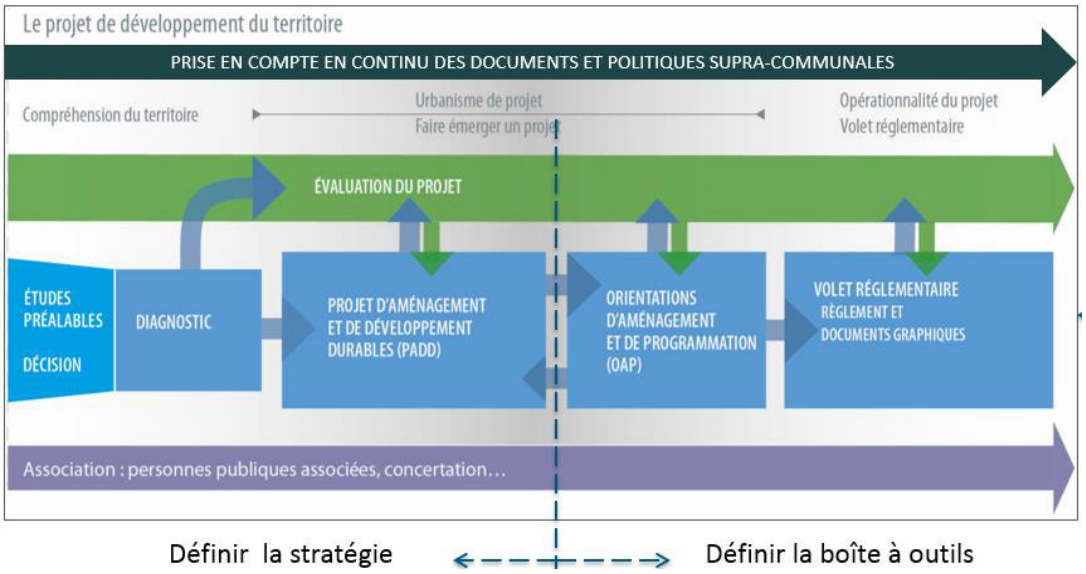

La première phase consiste à établir le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Elle est fondamentale dès lors qu'elle constitue le socle de la réflexion sur le futur projet de territoire. Le diagnostic permet à l'ensemble des acteurs de connaitre et de partager :

- **Les constats** à travers la « photographie » du territoire à un instant T – Ou en sommes-nous ?
- **Les dynamiques en actions** – D'où venons-nous ?
- **Les enjeux** – Quels sont les défis à relever ?

Cette connaissance est nécessaire pour imaginer et planifier le développement futur du territoire.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement constitueront les premières parties du rapport de présentation.

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement font l'objet d'un rapport provisoire mis à votre disposition sur la plateforme collaborative.

Cette note de synthèse vous présente **une lecture croisée** entre les « dires d'experts » et ceux des « acteurs du territoire » exprimés dans le cadre des travaux menés pour réaliser le diagnostic (notamment les ateliers thématiques).

UN TERRITOIRE AUX NOMBREUX ATOUTS QUI A IDENTIFIE SES FAIBLESSES

UNE POSITION GEOGRAPHIQUE PRIVILEGIEE…

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) été créée le 30 décembre 2000. Elle regroupe 46 villes et villages depuis le 1er janvier 2014 et sa fusion avec la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS). Elle compte 158 170 habitants en 2013 sur un territoire de 366km^2 et quatre communes de plus de 10 000 habitants : Denain (20 549 habitants), Saint-Amand-les-Eaux (16 653 habitants), Raismes (12 682 habitants) et Douchy-les-Mines (10 964 habitants).

Située dans le département du Nord, frontalière de la Belgique, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut avec celle de Valenciennes Métropole forment le Valenciennois, un bassin de vie majeur de la Région Hauts de France, au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, la partie la plus densément peuplée, riche et dynamique de l'Union Européenne.

Cette position géographique privilégiée est confortée par un très bon niveau en termes d'accessibilité.

Figure 1 : Le Valenciennois au cœur de l'Europe du Nord (Source : www.agglo-porteduhainaut.fr)

En effet, la CAPH est desservie par un réseau d'infrastructures majeures et structurantes, routières, fluviales et ferroviaires :

- Sur le plan routier, la CAPH est desservie par les autoroutes A1/A2 (Paris-Bruxelles-Anvers), A23/A25 (Valenciennes-Lille-Dunkerque) et A21 (Béthune-Denain).
- L'Escaut à grand gabarit relie le territoire aux grands ports maritimes du Nord (Ostende, Gand, Zeebrugge, Anvers, Rotterdam). Un atout majeur à mettre en perspective avec la réalisation du Canal Seine-Nord-Europe.
- Sur le plan ferroviaire, le territoire de la CAPH est localisé sur le corridor fret Nord-Est (Dunkerque-Lorraine) et relié à l'axe Paris-Lille. Le TGV est accessible depuis Valenciennes et le territoire compte les gares/haltes TER de Bouchain, Denain, Lourches, Raismes, Saint-Amand-Les-Eaux, Rosult, Trith-Saint-Léger et Wallers. Enfin, il bénéficie d'un accès à l'aérien depuis Prouvy (pour les entreprise) et Lille-Lesquin.
- Cette desserte est complétée par un réseau de transport en commun, tram et bus, géré par le SIMOUV (ex-SITURV), qui maille l'ensemble des communes.

Ce positionnement et l'accessibilité explique l'importance des flux qui traversent la CAPH. Sources de nuisances (sonores et GES), **les flux sont avant tout à retenir comme des opportunités de développement du territoire. L'enjeu est de les capter.**

Une économie dynamique... et pourtant 15 000 demandeurs d'emploi

La CAPH fait partie de **la zone d'emploi du Valenciennois qui compte autant d'emplois que d'actifs résidents. Entre 1999 et 2007, cette zone se distinguait au niveau régional, comme la première zone créatrice d'emplois,** loin devant la zone de Lille.

La CAPH recense plus de 42 500 emplois, proposés par un tissu économique dynamique, qu'accompagne la CAPH à travers sa stratégie et ses actions économiques.
Malgré tout, le territoire enregistre également environ 15 000 demandeurs d'emploi (2016) et fait **face à un taux de chômage élevé avec cette particularité qu'il touche les jeunes et pèse lourdement sur certaines communes**: Denain (39,5 %), Lourches (38,3 %), Haveluy (32,3 %) Escautpont (30,9 %), Escaudain (29,9 %), Douchy-les-Mines (28,7 %) et Raismes (27,9 %).
Une partie de ce chômage peut s'expliquer par un réel décalage entre la qualification des demandeurs d'emploi et celle requise par les emplois offerts sur le territoire.

Le tissu économique de la CAPH repose d'abord sur des activités industrielles établies– l'automobile, l'industrie ferroviaire, la métallurgie, la chimie et l'industrie pharmaceutique. Elles représentent **plus de 38% des emplois** qu'elles parviennent à maintenir au global malgré une conjoncture difficile. Ce maintien ne doit pas masquer une certaine fragilité du territoire dont un gros tiers des emplois dépend de la vitalité de quelques entreprises. Le territoire s'est d'ailleurs engagé dans le développement d'une nouvelle filière : **l'industrie de l'image et du numérique à travers le pôle d'excellence, Arenberg Créative Mine.**

Secteurs CAPH	Effectif 2014
Agriculture, sylviculture, pêche	*0,10%*
Industrie	*38,40%*
BTP	*9,80%*
Commerce	*15,20%*
Transport - logistique	*6,30%*
Hébergement - restauration	*3,10%*
Services aux entreprises	*6,50%*
Services à la personne	*20,60%*
Total général Privé	**29 477**
Emplois Publics	8 853
Non Salariés	4 171
Total des Emplois CAPH	**42 501**

Figure 2 : Les effectifs par secteur d'activité (Source : Eurotrans)

Le secteur des **services aux entreprises** et dans une moindre mesure celui du **transport et de la logistique accusent une baisse des effectifs** soulignant la difficulté du territoire à se positionner sur ces activités. La mondialisation de l'économie et le numérique tendent à concentrer les activités des sièges sociaux dans les grandes métropoles expliquant le recul net de ces services sur le territoire. En revanche, **le recul dans la logistique apparaît comme une réelle faiblesse du territoire à se positionner sur ce secteur d'activités** dans la mesure où le territoire a un très bon niveau d'accessibilité et de desserte et qu'avec l'e-commerce ce secteur est amené à se développer de manière exponentielle.

Le commerce de détail est globalement un secteur dynamique proposant près de 3 500 emplois pour 468 établissements. Cependant, **ce dynamisme ne bénéficie pas aux centres des villes**, qui accusent un recul au profit des zones commerciales. A court terme, il lui faut aussi **intégrer l'évolution des comportements des consommateurs induite par l'e-commerce.** Le territoire en les anticipant peut se positionner pour développer les activités en lien avec l'e-commerce (logistique de proximité, gestion des retours, drives, showrooms...)

Le secteur des services à la personne est sous représenté au regard de la moyenne du Nord-Pas-de-Calais (20, 6% pour 27,3%). Et, si **le territoire offre de nombreuses activités de loisirs et une réelle attractivité pour les visiteurs, il parvient difficilement à les transformer en activité touristique** dans la mesure où il ne réussit pas à fixer localement des séjours avec nuitées. La capacité d'hébergement, faible et insuffisamment diversifié (400 lits dont 64 en hôtel et le reste en gîtes), ne le permet pas.

L'agriculture est une activité économique importante sur le territoire, dont elle valorise 54 % des sols. **L'agriculture est diversifiée** de par la nature des terres. Ainsi, l'élevage est l'activité dominante dans les plaines humides de l'Amandinois alors que le Denaisis et l'Ostrevant développent des systèmes de « grandes cultures ». Entre deux, se déploie la polyculture. L'agriculture est en net recul en termes de surfaces utiles, d'emplois directs et de nombre d'exploitations. Pour ces dernières, les perspectives apparaissent sombres puisque qu'au moins 12% des exploitations de la CAPH n'auraient pas de successeur, et que l'élevage fait face à l'une des plus graves crises qu'elle ait connues.

Cependant, aux côtés de l'agriculture « nourricière », **sous l'impulsion des agriculteurs accompagnés par certains institutionnels** (ex. PNRSE [2]), **se développe une agriculture de proximité** qui se structure en circuits-courts (au moins 50% des exploitations ont une activité de diversification). Et de nombreux agriculteurs ont des projets. **L'enjeu est de préserver « un outil majeur » que sont les terres et de les aider à développer des projets porteurs de l'agriculture de demain.**

De par son positionnement, ses savoir-faire industriels, sa population active et ses actions économiques, son agriculture et ses ressources, la CAPH offre de nombreux atouts qui ouvrent de réelles perspectives sur un développement économique créateur d'emplois et de richesses. **L'enjeu est de diversifier le tissu économique, en anticipant les « activités de demain », en soutenant le développement de filières d'excellence et en s'appuyant sur la capitalisation des savoir-faire et les atouts du territoire. C'est aussi innover à travers une stratégie et des projets audacieux qui intègrent** une politique de formation ajustée aux besoins et ambitions du territoire.

[2] PNRSE = Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Un territoire densément peuplé... Mais de fortes disparités sociales et territoriales

Accusant des pertes importantes de population de 1975 à 1990, la population de la CAPH se stabilise au début des années 1990 pour repartir légèrement à la hausse depuis les années 2007.

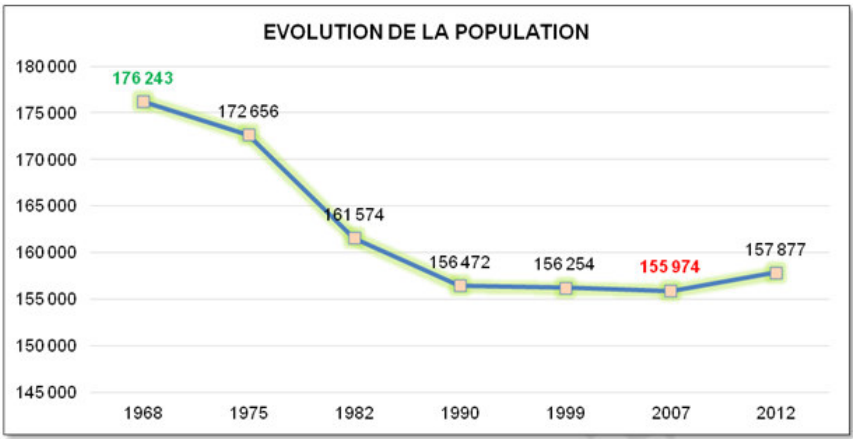

Figure 3 : Evolution de la Population de la CAPH
(Source : diagnostic PLH CAPH 2017-2022)

Mais cette reprise démographique repose sur un solde naturel positif qui compense encore un solde migratoire négatif. En effet, seul l'Amandinois enregistre un solde migratoire positif. De plus, cette évolution globale cache des disparités marquées entre les communes. Toutes n'enregistrent pas une croissance de leur population.

Globalement, **la population de la Porte du Hainaut est jeune** (et plus jeune que celle du Département ou de la Région**), mais elle vieillit** : la part des 60 ans et plus est en augmentation. Le vieillissement de la population et le départ des jeunes adultes et actifs laissent **préfigurer un fléchissement de la croissance démographique, l'accélération du vieillissement et un risque de déséquilibre générationnel. A l'avenir, assurer l'accueil des jeunes adultes et ménages est un enjeu majeur.**

Pour une population égale, **le nombre des ménages augmente**. Cette tendance est liée à l'évolution des modes de vie (plus de ménages de petites tailles) et au vieillissement de la population. Le desserrement des ménages est à **prendre en compte dans les politiques de logements et l'offre de services.**

Les catégories « Retraités » et « Autres » [3] représentent plus de 47% de la population active de la CAPH et devancent celles des « ouvriers » et « employés » (34%). Les catégories « Professions intermédiaires », « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise » sont sous-représentées. La répartition socioprofessionnelle explique le niveau des ressources des ménages qui est inférieur aux moyennes départementales et régionales. **Cependant, c'est moins le profil socioprofessionnel des habitants de la CAPH qui interpelle que leur répartition sur le territoire**, **qui se traduit par une concentration de certains profils sur certains secteurs**. Ainsi, les ménages « Ouvriers » et « Autres « sont fortement représentés sur le Denaisis et l'ancien corridor minier, alors que les « Professions intermédiaires » et les « Cadres et professions intellectuelles supérieures » se concentrent sur l'Amandinois et la Vallée de la Scarpe.

La concentration de populations en difficultés économiques et sociales sur certains secteurs, voire quartiers impacte fortement l'image de ces secteurs et plus globalement celle de la CAPH. Métamorphoser ces secteurs,

[3] « Autres » = sans activité professionnel

ces quartiers, est identifié comme un enjeu de premier ordre, et incite la CAPH à poursuivre, amplifier et innover dans sa politique de la Ville.

Une population relativement jeune, mais dont le vieillissement est accéléré. Une part non négligeable de populations en grandes difficultés économiques et sociales concentrées sur certains secteurs et quartiers.

Les enjeux sont :
- d'accueillir de nouveaux habitants aux profils socioprofessionnels diversifiés et en particulier des jeunes adultes et familles permettant de ralentir le vieillissement et maintenir l'équilibre générationnelle de la population et favoriser la mixité sociale ;
- de réinsérer les populations en difficultés.

Un cadre résidentiel attractif ... mais un marché immobilier difficile et en recul

La CAPH est un territoire résidentiel attractif. Globalement, il offre à ces habitants un cadre de vie de qualité à la fois d'un point de vue environnemental, mais également en termes de proximité de services, d'équipements etc.

Le territoire de La Porte du Hainaut est bien maillé en équipement et services de proximité comparativement à la moyenne régionale. Les **deux pôles d'équipements supérieurs** (Saint-Amand-les-Eaux et Denain) et les **6 pôles d'équipements intermédiaires** (Raismes, Douchy-les-Mines, Bouchain, Escaudain, Trith-Saint-Léger et Wallers), ainsi que **la proximité de la ville de Valenciennes permettent un accès relativement court aux équipements.**

La couverture numérique du territoire est variable et moyenne. Une grande partie du territoire étant en zone d'initiative publique, elle ne bénéficie pas pour le moment d'un déploiement de la fibre et du THD. **L'accès aux communications numériques étant désormais un critère majeur de choix résidentiel, le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire est un enjeu fort** dont s'est saisi l'Agglomération qui participe activement à la mise en œuvre du Schéma Numérique 59/62.

La principale faiblesse du territoire sur le plan résidentiel est le marché immobilier. **Le parc est ancien et vieillissant**. **Les logements sont majoritairement de grandes tailles** (68% des résidences principales ont 4 pièces et plus) et **en inadéquation avec l'évolution du profil des ménages.** La vacance concerne un peu plus de 8% des logements. Parallèlement **la construction est « en panne »** (baisse du rythme de la construction depuis 2007). Enfin, comme pour la répartition sociodémographique, le parc de logements de la CAPH se distingue par la disparité des situations selon les secteurs et communes.

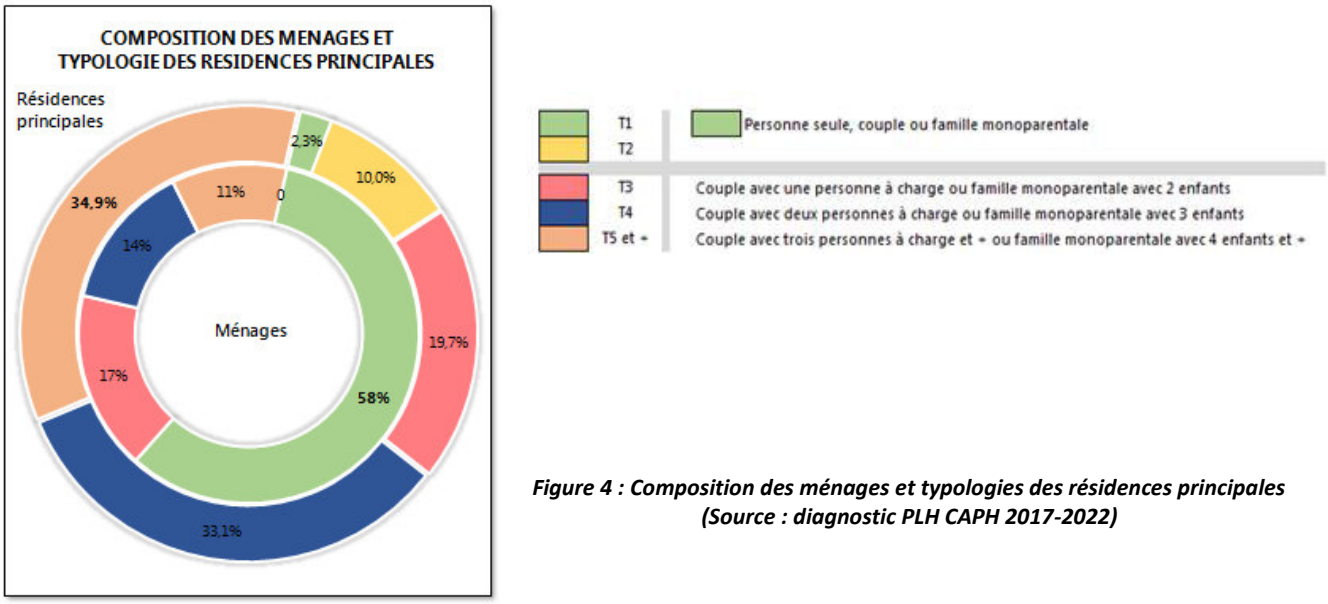

Figure 4 : Composition des ménages et typologies des résidences principales (Source : diagnostic PLH CAPH 2017-2022)

Les grands enjeux sont :
-**D'anticiper les besoins** quantitatifs de logements et par typologie à l'horizon 2030 au regard des ambitions économiques, sociales et sociétales (intégrant le PLH).
-De développer **une offre nouvelle, diversifiée,** répondant aux attentes des populations actuelles et à venir à travers la construction neuve et la réhabilitation des logements existants.
- De poursuivre et amplifier **la rénovation urbaine**.
-D'adopter des **démarches qualitatives et innovantes** à la fois sur l'offre de logements et la construction urbaine, favorisant la mixité générationnelle et sociale.

Un territoire riche en patrimoines et paysages culturels et naturels

Les paysages d'aujourd'hui sont la mémoire de notre histoire, le socle de nos projets, les racines et valeurs sur lesquels se bâtiront les projets des générations futures.

Le territoire de la CAPH, à la fois rural et industriel, offre **une variété exceptionnelle de « paysages » liée à la diversité de ses caractéristiques physiques** (géologiques, topographiques, hydrographiques milieux et ressources naturelles), **et à son développement historique** qui, laissant son empreinte, déploie **des richesses patrimoniales remarquables.** Le patrimoine défensif, religieux, minier et industriel, ainsi que les formes urbaines en sont un témoignage.

On distingue 3 grandes entités paysagères :

1 : au Nord, les paysages des versants de la Pévèle et de la Plaine de la Scarpe, et du massif forestier : le bocage urbain, l'Escaut alluvial ;

2 : au centre, les paysages miniers de l'Escaut urbain, l'ancien bassin minier et la couronne Valenciennoise : patchwork agricole, urbain et post industriel où s'insèrent les plateaux de l'Ostrevant ;

3 : au Sud, les paysages des plateaux agricoles Quercitains et la vallée de la Sensée : les grandes cultures et les bourgs ruraux.

Chacune de ces grandes entités révèle une mosaïque de paysages où se mêle environnement naturel et urbain, où se côtoient plaines humides, forêts, plateaux agricoles, villages et villes aux formes variées, sites miniers et industriels.

L'environnement de la CAPH pris dans sa globalité (ressources, espaces, patrimoines, paysages) offre non seulement un cadre de vie attractif pour les résidents, visiteurs et entreprises, mais aussi un potentiel de développement.

Cependant, cet environnement est fragile. L'état initial de l'environnement en a analysé chaque aspect. Cette synthèse en cible quelques-uns qui se révèlent être des leviers importants pour engager la CAPH dans un développement durable innovant et écoresponsable. Mais ce ne sont pas les seuls sur lesquels la réflexion pour établir le projet de territoire portera son attention : on peut citer à titre d'exemple la question de la qualité de l'air sur laquelle les orientations retenues en matière de mobilité alternative à la voiture individuelle, de formes urbaines et d'efficacité énergétique des constructions auront des effets, ou encore la stratégie vis-à-vis de l'énergie qui impactera la plupart des domaines dont se saisit le PLUi (mobilité, habitat, économie ...). Les thématiques que nous vous proposons dans cette synthèse concernent **la ressource en eau, le patrimoine naturel et culturels, certains risques notamment d'inondation et les sols.**

L'eau

L'eau est omniprésente. Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau - L'Escaut, la Scarpe, La Selle ou encore l'Ecaillon- et son sous-sol renferme des nappes constituant un réservoir d'eau potable majeur.

L'eau est à la fois une ressource vitale, un élément structurant du territoire et des communes qui sont traversés par un cours d'eau (comme l'est une route principale), **le « terreau » de milieux où vivent un nombre d'espèces animales et végétales parfois rarissimes, le socle de paysages naturels et urbains**.

La responsabilité du territoire au regard de l'Eau en tant que « ressource » concerne la quantité (et donc la consommation) et **la qualité de l'eau**. Cette dernière est une préoccupation prioritaire pour la Porte du Hainaut qui compte une ville thermale et soutient le développement d'un pôle d'excellence « santé et bien-être » à l'appui de son activité thermale historique. Les enjeux relatifs la ressource Eau concernent aussi l'image du territoire. Or, **la qualité des cours d'eau varie de mauvais à moyen** malgré une amélioration constatée sur les

dernières années, notamment pour l'Escaut. Les mesures pour améliorer significativement la qualité des eaux superficielles seraient à amplifier notamment par le traitement efficace des eaux usagées (assainissement), la maîtrise des eaux de ruissellements et d'inondations.
La qualité des eaux souterraines est menacée par la pollution d'origine agricole. Une attention particulière est à porter sur les secteurs où, en raison de la couverture de la nappe (craie), elle est vulnérable.

L'omniprésence de l'eau est aussi à la source d'espaces naturels exceptionnels d'un point de vue écologique et paysages naturels. C'est aussi le socle de paysages urbains. Aujourd'hui, les usages urbains s'ouvrent peu sur les rivières et canaux, donnant parfois l'image d'espaces délaissés, qui ternit celle de l'ensemble du territoire. Ce constat doit conduire à s'interroger sur la valorisation de leurs abords en de véritables lieux de vie animés.

Le patrimoine naturel

Deux entités géologiques et topographiques bien distinctes marquent le territoire :

- Le Nord avec une altitude basse : la plaine de la Scarpe et des formations argileuses retenant l'eau en surface, un réseau hydrographique très dense, des secteurs plutôt propices au pâturage,
- Le Sud avec un relief plus marqué, des vallées plus encaissées, des formations crayeuses et limoneuses plus propice aux cultures.

Si près de 54% des sols sont occupés par l'agriculture, la CAPH se caractérise **par l'importance des espaces forestiers** (environ 23 % de sa superficie), celle **des prairies** (environ 17 %), et **les milieux humides** (16,9 %) concentrés sur le Nord du territoire où l'élevage est une activité agricole majeure. **Les milieux anthropiques** représentent 2,14 % du territoire (anciennes carrières, terrils, cavaliers et anciennes gares de triage, friches, prairies à métaux lourds).

Ces espaces renferment des milieux riches en termes de biodiversité, certains protégés au titre de différentes réglementations internationales, comme par exemple NATURA 2000 qui concernent les vastes complexes humides des vallées de la Scarpe et la basse vallée de l'Escaut. D'autres sont inventoriés ZNIEFF[4] ou identifiés ENS (Espaces naturels sensibles), tels les terrils Renard à Denain, d'Audiffret à Escaudain, etc., la vallée de la Sensée (ZNIEFF I et II) et une partie la vallée de l'Ecaillon (ZNIEFF I au niveau de Thiant).

La CAPH a inventorié 45 réservoirs de biodiversité appartenant à la trame forestière, celle des zones humides et celle des prairies et bocage, ainsi qu'à la trame terrils et milieux anthropiques.

La déclinaison d'un maillage écologique (démarche de la Trame Verte et Bleue) à l'échelle du territoire permettrait d'une part de préserver les réservoirs de biodiversité, d'autre part de favoriser les connexions entre les réservoirs nécessaires à la pérennité des espèces. C'est aussi l'opportunité de retenir des mesures qui indéniablement améliorent la qualité du cadre de vie pour les habitants et les entreprises, permettent de promouvoir le développement économique autour du loisir et du tourisme. C'est aussi valoriser les « services rendus par la Nature », souvent ignorés. A titre d'exemple, les zones humides jouent un rôle majeur dans la prévention et gestion des risques d'inondations.

[4] ZNIEFF= Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique, Floristique

Le PNR Scarpe-Escaut qui couvre près de la moitié des communes de la CAPH œuvre avec les acteurs locaux depuis de nombreuses années à valoriser ces territoires et paysages.

Le patrimoine culturel

L'exploitation minière a marqué les hommes et les paysages. Elle a façonné la partie centrale du territoire où se concentrent les sites d'exploitation, terrils et cités minières. Depuis l'arrêt de l'exploitation, ces paysages ont été perçus comme des « friches » qui devaient évoluer vers de nouveaux usages et paysages. Les travaux de la Mission Bassin Minier ont cherché à sensibiliser les acteurs sur une évolution maîtrisée pérennisant cette page d'histoire du territoire. La reconnaissance par l'UNESCO du patrimoine minier va au-delà de la volonté de préserver les « témoins » emblématiques d'une activité humaine sur laquelle se sont construits l'industrialisation de la France et le XXe siècle. Elle exprime le respect des valeurs humaines et sociales portées par les nombreuses générations qui ont animé cette activité, à travers l'attente d'une valorisation de paysages « vivants et évolutifs ».

L'appropriation du label UNESCO est un levier pour mettre en valeur l'ensemble des patrimoines du territoire et ouvrir des potentiels de développement économique et social. En effet, le territoire est riche de témoignages qui remontent aux premières activités humaines et chaque commune dispose d'un patrimoine et de paysages à faire connaître et partager.

Les risques

La CAPH est concernée par différents risques : inondation et coulées de boue, cavités souterraines, affaissements miniers, pollution des sols et sous-sol, risques technologiques liés à l'activité de certains sites industriels (ex. site SEVESO). L'ensemble des risques doivent être pris en compte dans le projet de territoire. Cette synthèse évoque plus particulièrement deux risques sur lesquels les acteurs du territoire souhaitent porter une attention particulière : les risques d'inondation et les pollutions des sols.

Les risques d'inondation sont de deux types : par débordement des cours d'eau, par ruissellements des eaux de surfaces. Un certain nombre de documents apportent une bonne connaissance des risques par débordement des cours d'eau et encadrent l'usage des espaces touchés : 2 TRI, un AZI au niveau de la Scarpe et 2 PPRI (Ecaillon et Selle). En revanche, ces documents ne prennent pas en compte les risques liés aux remontées de nappes et aux ruissellements. Or, ils touchent l'ensemble du territoire : le Nord est davantage concerné par les remontées

de nappe alors que le Sud du territoire est d'abord impacté par les risques liés aux ruissellements en raison de son relief plus marqué et d'une imperméabilisation des sols plus intense.

Enfin, le foncier est une question centrale. Indépendamment de respecter les lois exigeant une plus grande maîtrise de la consommation d'espaces agricoles et naturels et la lutte contre l'étalement urbain, le défi est de concilier l'ambition de pérenniser l'activité agricole et de préserver l'environnement avec développement économique et résidentiel. Ceci conduit à s'interroger sur l'optimisation du tissu déjà bâti, urbanisé. Sur la CAPH, comme pour de nombreux territoires de la région, cela renvoie à l'évolution des friches et délaissés (industriels, agricoles, commerciales, urbaines...). Si, un certain nombre de ces espaces ont été réhabilités, il reste de nombreux sites à traiter et qui nécessite une mobilisation forte de tous les acteurs concernés, d'autant que ces friches et délaissés contribuent à entretenir une image négative du territoire. Le traitement de ces espaces, qui doivent porter l'aménagement et le développement futur du territoire plaide pour une stratégie de projets par site qui exige une connaissance approfondie de leurs potentiels en particulier au regard des risques de pollution des sols et sous-sols.

Les grands enjeux sont :

-**De s'approprier nos patrimoines naturels et culturels comme des atouts majeurs de l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire.**
- De s'orienter vers des projets et des démarches qui respectent l'environnement et valorisent des paysages vivants et évolutifs.